



MAIRIE

87120 Eymoutiers
Téléphone 05 55 69 10 21
Télécopie 05 55 69 27 19
mairie-eymoutiers@wanadoo.fr

7 février 2022

Madame Claire PLÂA
S.A.S Faye
Avenue Michel Sinibaldi
87130 Châteauneuf-la-Forêt

Objet : Avis sur la remise en état du site en cas d'arrêt définitif.

Madame la Présidente,

Vous m'avez fait part de votre dossier de demande d'enregistrement au titre des ICPE pour un projet d'unité de sciage et de fabrication de palettes sur la zone d'activités des Rivières de Bussy à Eymoutiers.

Je vous informe que j'émetts un avis favorable à votre proposition de remise en état du site, à savoir :

- élimination de tous les déchets de manière conforme à la réglementation,
- élimination de tous les produits dangereux (huiles, ...),
- réalisation d'un dossier de cessation d'activité et notification au Préfet 3 mois avant l'arrêt définitif de l'installation.

En cas de cessation d'activité, le terrain bâti sera remis en état de propreté et réutilisable pour des activités artisanale, commerciales ou industrielles.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,



Mélanie PLAZANET



SCIERIE PALETTES
AVENUE MICHEL SINIBALDI
87130 CHATEAUNEUF LA FORET

Mairie d'Eymoutiers
8 rue de la Collégiale
87120 EYMOUTIERS

A l'attention de Mme Mélanie PLAZANET, Maire d'Eymoutiers

Châteauneuf-la-Forêt, le 03/02/2022

Madame PLAZANET,

La société SAS FAYE prépare un projet d'unité de sciage et de fabrication de palettes sur votre commune au niveau de la zone d'activités des Ribières de Bussy.

La SAS FAYE doit ainsi déposer un dossier de demande d'enregistrement d'une installation classée pour la protection de l'environnement.

Le Code de l'Environnement stipule que dans le cas d'une installation à implanter sur un site nouveau, l'avis du maire (ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme) sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation, doit être joint au dossier.

Je sollicite donc votre avis sur ce point.

La SAS FAYE s'engage d'ores et déjà sur les points suivants :

- élimination de tous les déchets de manière conforme à la réglementation,
- élimination de tous les produits dangereux (huiles, ...),
- réalisation d'un dossier de cessation d'activité et notification au Préfet 3 mois avant l'arrêt définitif de l'installation.

En cas de cessation d'activité, nous laisserons un terrain bâti propre et réutilisable pour les activités économiques artisanales, commerciales ou industrielles.

Vous remerciant par avance de votre avis sur notre proposition de remise en état, nous vous prions d'agréer, Madame Le Maire, l'expression de nos sentiments respectueux.

Claire PLÂA
Représentante de A.B.S. INVEST,
Présidente

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.